

Voeu sur la révision du Plan Régional de Santé

Déposé par le groupe Front de Gauche

Elu rapporteur : Anne Mesliand

Le Plan Régional de Santé est en révision. En février 2012, la majorité de gauche du Conseil régional a voté à l'unanimité un vœu demandant la suspension de la mise en œuvre de ce plan.

En effet, face à un contexte sanitaire régional inquiétant et qu'il convient de rappeler :

- un taux de renoncement aux soins qui était en 2008 de 16,5% pour la population de 18 à 64 ans en augmentation régulière depuis 2002 (+12%) atteignant les 24,5 % pour les personnes les plus pauvres, et qui s'est considérablement aggravé ces quatre dernières années

- la généralisation des dépassements d'honoraire dans certaines disciplines, 77% des chirurgiens libéraux exercent en secteur 2, proportion qui monte jusqu'à 92 % dans les Alpes Maritimes.

- 15% des postes de psychiatres sont vacants dans les hôpitaux de la région

- un taux de recours à l'interruption volontaire de grossesse le plus fort des régions de France métropolitaine

- des écarts de mortalité entre catégories socioprofessionnelles élevés : la mortalité toutes causes confondues chez les hommes de 25-54 ans en PACA était 2,5 fois plus élevée chez les employés-ouvriers que chez les cadres et professions intellectuelles supérieures, et la pauvreté très présente avec un taux de RSA plus élevé en PACA de 1.3% que la moyenne nationale,

ce plan continue de détruire le service public hospitalier.

Déclinaison à l'échelon régional de la loi Patient Santé Territoire, élaboré par l'ARS, sans aucune concertation, celui-ci prévoit la fermeture de 28 services hospitaliers, l'appauvrissement de l'offre de soins notamment dans les territoires ruraux et de montagne excentrés, consacre, avec les communautés hospitalières de territoire, la spécialisation accrue des hôpitaux qui contraint les patients à de longs déplacements, coûteux pour la Sécurité sociale. Tous les territoires de notre Région sont concernés : Briançon, Valréas, Pertuis, Brignoles, Aubagne, La Seyne, Salon, Vaison-la-Romaine, Aix en Provence, Nice, Arles, Gap, Marseille.

Notre institution, consciente de ces problématiques, a développé une politique volontariste en matière de santé pour répondre à certains de ces besoins avec le PASS Santé Jeune ou les Maisons Régionales de Santé pour ne citer que ces exemples. Par ailleurs, dans le cadre de sa compétence formation, elle offre 13 400 places pour former aux métiers du sanitaire et du social.

Dans notre Région, comme dans tout le pays, de très nombreux comités de défense de l'hôpital public s'organisent pour dénoncer cette spirale et l'enrayer.

Le plan de confiance de l'hôpital de Madame Touraine, s'il réaffirme la nécessité d'un service public hospitalier, ne remet pas en cause fondamentalement la loi HPST et maintient la logique des suppressions d'emplois et de cession au privé de pans entiers de l'offre sanitaire.

De plus, certaines mesures prises sous le gouvernement précédent, ont fait l'objet de décisions de justice exigeant leur abrogation : il en est ainsi pour la maternité de Valréas, l'hôpital de Pertuis. A ce jour, ces décisions ne sont toujours pas suivies d'effets, ce qui est une atteinte grave à la démocratie.

Face à cette situation, le Conseil Régional :

- Réitère auprès de la Ministre et de l'ARS sa demande de suspension de la mise en œuvre des mesures du PRS 2012-2016, et en premier lieu l'arrêt des fermetures de services ou d'établissement,
- Demande à Mme la Ministre de la santé l'ouverture d'une vraie concertation entre le ministère de la santé, les comités de défense de l'hôpital, les organisations syndicales des différentes catégories professionnelles hospitalières, et les collectivités territoriales concernées,
- Demande à Mme la Ministre de la Justice de faire appliquer le respect des décisions de justice.